

1.1 Définitions

Dans les présentes conditions générales, sauf indication contraire résultant du contexte, les expressions et termes ci-après doivent être définis de la façon suivante :

Air Tahiti Nui: Société Air Tahiti Nui

Conditions Générales: les présentes conditions générales régissant le Programme.

Date d'Adhésion: la date à laquelle le formulaire d'adhésion du demandeur éligible est signé et enregistré par Air Tahiti Nui.

Club tiare Tahia: statut de base du Programme. Les Membres adhéreront automatiquement à ce statut à leur demande. Sous condition d'être âgés de 02 ans révolus.

Club Tiare Silver: un des statuts du programme Club Tiare. Un membre enregistré au programme général peut accéder à ce statut s'il a accumulé au cours d'une année civile 40 000 miles qualifiants.

Club Tiare Gold: un des statuts du programme Club Tiare. Un membre enregistré au programme général peut accéder à ce statut s'il a accumulé au cours d'une année civile 80 000 miles qualifiants.

Mile : Le Mile est l'unité de mesure des distances aéronautiques parcourues par le Membre sur les vols d'Air Tahiti Nui ou en partage de code.

Miles Air Tahiti Nui - American Express : contre valeur en mile des achats effectué à l'aide de la carte American Express Air Tahiti Nui, définie selon le barème American Express-Air Tahiti Nui. Ces miles n'intègrent pas le compteur statut annuel.

Miles qualifiants : somme des Miles et des modulations (majoration ou minoration) liée à la classe de réservation accumulé par le Membre. Ces miles sont ceux enregistrés dans le compteur statut annuel et déterminent le statut du membre.

Miles de base : miles correspondants aux miles acquis sur un voyage hors bonus mais pouvant être minorés selon classe de réservation.

Compteur statut : compteur utilisé sur une année civile pleine allant du 1^{er} janvier au 31 décembre, permettant de comptabiliser les miles qualifiants accumulés par le membre. Le passage d'un statut à l'autre est justifié par le montant atteint en cours ou fin d'année pour une évolution (passage statut supérieur) ou en fin d'année pour une rétrogradation (passage statut inférieur) ; Le compteur statut est réinitialisé chaque fin d'année civile (au 31 décembre). Ne sont pas intégrés à ce compteur : les Bonus de miles et les miles American Express-Air Tahiti Nui

Majoration de miles liée à la classe de réservation (Class of service bonus)

Majoration liée à la classe de réservation (selon barème en vigueur) dont le montant est intégré au compteur statut.

Minoration de miles liée à la classe de réservation

Minoration appliquée sur la distance parcourue selon barème en vigueur

Ex : PPTLAX classe de réservation V distance parcourue 4095 – Base miles minorée 50% selon barème en vigueur = 2047miles

Bonus Statut : Bonus de miles lié au Statut du Membre défini par un pourcentage (50% pour le Membre club Tiare SILVER et 75% pour le Membre club Tiare GOLD). Les bonus statut sont calculés sur les miles de base. Les bonus miles n'intègrent pas le compteur statut.

Bonus de Miles : attribution de miles offerte par Air Tahiti nui ou ses partenaire sans aucune activité du Membre, reçu en temps que Bonus d'accueil ou promotions diverses. Les bonus miles n'intègrent pas le compteur statut.

Statut : élément qualificatif du membre définis selon l'accumulation de Miles qualifiants. Le Programme comprend 3 Statuts évolutifs : Club Tiare Tahia, Club Tiare Silver et Club Tiare Gold

Membre : un membre ou adhérent du Programme dont le nom est imprimé sur la Carte et auquel a été attribué un numéro d'adhésion au Programme. Seuls les Membres peuvent bénéficier des services et avantages offerts dans le cadre du Programme.

Solde en miles : Total des miles accumulés sur un même compte regroupant tous les types de miles obtenus par le membre (miles / majoration classe de réservation / bonus de miles etc..) ainsi que les miles partenaires non aérien pouvant être utilisés par le membre pour acquérir des primes diverses (billets, sur-classements, excédent bagages, services des partenaires aériens diverses).

Partenaire: les Partenaires Aériens et les Partenaires Non-Aériens

Mot de passe : un code d'accès Personnel permettant d'accéder au compte sur Internet.

Prime : une prime obtenue dans le cadre du Programme en transformant des Miles provenant du solde en miles du membre, conformément aux procédures décrites dans les conditions générales et selon le barème préétabli.

CONDITIONS GÉNÉRALES DU PROGRAMME CLUB TIARE *mise à jour 31 aout 09*

Les modalités et les conditions ci-dessous sont importantes et vous concernent en tant qu'adhérent du programme de fidélité Club Tiare d'Air Tahiti Nui. Nous vous invitons à les lire avec attention.

I - Définition

Le programme de fidélité Club Tiare est géré par la compagnie Air Tahiti Nui société anonyme d'économie mixte locale et dont le siège social est sis Pont de l'Est, Immeuble Dexter 98713 Papeete, Tahiti Polynésie Française. Ce programme de fidélité permet à ses adhérents de cumuler des miles à chaque utilisation de services d'Air Tahiti Nui ou de ses partenaires en fonction du barème préétabli (voir barème et conditions d'utilisation des miles) et selon les conditions énoncées ci-dessous.

II - Adhésion au programme Club Tiare

II.1) Généralités

II.1.1 L'adhésion au programme de fidélité du Club Tiare est gratuite.

II.1.2 Les membres du programme devront être âgés de 2 (deux) ans révolus, chaque adhérent sera porteur d'une carte nominative. Une seule demande d'adhésion au programme est autorisée par personne.

II.1.3 Toute demande d'adhésion qui répond bien aux critères de participation au Programme Club Tiare se verra attribuer un numéro d'identifiant. Le Club Tiare refusera toute demande d'adhésion ne répondant pas aux critères du programme.

II.1.4 Les personnes morales ne peuvent pas participer au programme.

II.2) Tout changement d'adresse, de nom devra être immédiatement signalé par écrit au Club Tiare ou par courrier électronique au clubtiare@airtahitinui.pf

Le Club Tiare sera en droit de demander toutes pièces justificatives jugées nécessaires pour effectuer ces modifications.

II.3) Air Tahiti Nui vérifiera que tout nouvel adhérent au programme Club Tiare ne soit pas déjà titulaire d'un compte sous un intitulé différent mais correspondant à la même personne (nom de jeune fille – orthographe différent etc) Le cas échéant Air Tahiti Nui pourra résilier le deuxième compte (double) puisque ayant déjà été attribués à l'adhérent à l'ouverture du compte original. Les autres miles accumulés seront transférés sur le compte original.

II.4) toute personne éligible au programme devra remplir et signer une demande personnelle d'adhésion, signature du tuteur ou du représentant légal si l'adhérent est mineur. Toute personne ayant rempli et signé la demande d'adhésion est réputé avoir pris connaissance et accepté les présentes conditions générales.

II.5) Le 31 décembre de chaque année, le statut du Programme auquel un Membre accédera l'année suivante sera déterminé par le nombre de miles qualifiants accumulés dans le compteur statut entre le 1er janvier et le 31 décembre. Les miles qualifiants sont constitués uniquement des miles liés à la distance parcourue et des miles de majoration liée à la classe de réservation. Si un Membre n'a accumulé aucun Miles qualifiant au cours de l'année de référence, il sera rétrogradé au statut de base le club Tiare Tahia. Si un Membre n'a pas atteint le seuil nécessaire au statut auquel il appartient (40 000 miles pour le club Tiare Silver et 80 000 miles pour le club Tiare GOLD), il sera rétrogradé d'un statut.

III - Gain de miles

III.1) Généralités

III.1.1 Le programme Club Tiare utilise le mile comme unité de calcul.

III.1.2 L'adhérent se voit attribuer un compte Club Tiare au crédit duquel sont portés les miles obtenus. Les miles ne peuvent être transférés d'un compte à un autre.

III.1.3 Les miles ne peuvent être convertis en espèces.

III.1.4 Les miles sont obtenus exclusivement en utilisant les vols Air Tahiti Nui et des compagnies participant au programme (vols ayant un numéro de vol TN). Dans le cas où l'adhérent est également membre d'un autre programme de fidélité auquel participerait la compagnie Air Tahiti Nui ou l'un de ses partenaires, le compte de l'adhérent ne pourra être crédité pour un même vol ou une même prestation dans les deux programmes à la fois (sauf dispositions contraires communiquées à l'adhérent). Air Tahiti Nui est susceptible d'élargir son programme Club Tiare en y intégrant d'autres partenaires. Ces informations seront communiquées via notre site internet.

III.1.5 Les Miles ne seront crédités que pour autant que le voyage aura été effectivement réalisé ainsi en cas d'annulation de vols pour des raisons indépendantes de la volonté d'Air Tahiti Nui ou des autres partenaires aériens, notamment les annulations dues à des intempéries, à des conflits du travail ou à des raisons de sécurité le Membre ne pourra se prévaloir des Miles correspondants aux segments non réalisés.

III.1.6 Les Miles acquis par le Membre seront crédités sur le compte du Membre, indépendamment de l'identité de la personne ayant payé les billets, à la condition que le Membre ait communiqué son numéro d'adhérent à la réservation du vol et au moment de l'émission du billet.

III.1.7 En cas de sur-classement acquis par utilisation de miles, les Miles seront accordés sur la base de la classe d'origine correspondant au prix du billet acquitté, et non pour la classe dans laquelle le Membre a effectivement effectué son vol.

III.1.8 L'adhérent devra communiquer impérativement son numéro de carte lors de la réservation ou à l'émission de son billet afin que ces miles soient enregistrés au moment du voyage.

III.1.9 En aucun cas un billet de nature gratuite (sponsoring, billet prime ou bénéficiant d'une prestation de service gratuite avec nos partenaires, les billets réservés en classe X W I R A) ne sera générateur de miles. La compagnie accorde une rétroactivité de six mois pour toute nouvelle adhésion de celle-ci. Chaque adhérent s'assurera personnellement que les miles ont bien été crédités sur son compte. En cas d'erreur ou d'oubli, il devra s'adresser directement au « Club Tiare » pour régularisation. Toute demande de régularisation devra être effectuée dans un délai de six mois suivants la date du vol sur présentations des justificatifs. Les Miles ne sont pas crédités en cas d'annulation de vols pour des raisons indépendantes de la volonté d'Air Tahiti Nui ou des autres Partenaires Aériens, comprenant notamment les annulations dues à des intempéries, à des conflits du travail ou à des raisons de sécurité.

Les Primes perdues, volées ou expirées ne pourront être remboursées, remplacées ou prolongées

III.1.10 Si aucune activité (débit ou crédit) liée à la consommation de prestation de la Compagnie ou de ses partenaires affiliés au programme Club Tiare n'est effectué sur le compte de l'adhérent sur une période de 3 ans, Air Tahiti Nui soldera le compte en miles de l'adhérent sans préavis. Les bonus miles offerts par Air Tahiti Nui ou ses partenaires ne sont pas considérés comme des activités.

III.1.11 Air Tahiti Nui se réserve le droit de régulariser le compte de tout adhérent soit en débitant des miles indûment crédités, soit en attribuant des miles supplémentaires sans préavis.

III.1.12 Un relevé de compte tri-annuel est communiqué à l'adhérent (sauf si ce dernier a choisi une communication par courrier électronique). Air Tahiti Nui se réserve le droit d'en modifier la fréquence à tout moment. Les informations relatives au compte Club Tiare envoyés par courrier, par courrier électronique ou disponibles sur le site <http://clubtiare.airtahitinui.pf> ne sont données qu'à titre indicatif.

III.2) Crédit de miles

III.2.1 Chaque niveau tarifaire se voit attribuer un nombre de miles spécifiques en fonction de la classe de réservation (voir barème) qui est la classe inscrite dans le dossier de réservation et sur le contrat de transport (billet papier ou électronique)

III.2.2 Les billets et coupons de vols perdus, non utilisés, remboursés ou périmés ne donnent droit à aucun crédit de miles.

III.2.3 le compte de l'adhérent ne pourra être crédité qu'une seule fois pour chaque vol effectué et qu'une seule fois pour chaque service utilisé.

III.3) Crédit des miles avec nos partenaires

III.3.1 Des miles peuvent également être obtenus avec des partenaires aériens ou non aériens du programme dans des pays et selon des conditions définies par chaque partenaire ou dans le cadre d'accords spécifiques avec des sociétés.

III.3.2 Le Club Tiare décline toute responsabilité quant à l'exécution de prestations par ses partenaires.

IV - Utilisation des primes

IV.1) Généralités

IV.1.1 Les primes du Club Tiare consistent en des billets d'avion, des sur-classements, des excédents de bagages ou autres, ainsi que d'autres prestations offertes par nos partenaires.

IV.1.2 Les primes sont définies selon un barème préétabli, susceptible d'être modifié sans avis préalable.

IV.1.3 Tout adhérent désirant bénéficier de son voyage gratuit ou autre prime acquis grâce au nombre de miles cumulés, devra remplir et signer le document de demande d'utilisation de miles (si l'adhérent est mineur, son responsable légal devra signer la demande d'utilisation de miles).

IV.1.4 Si la personne retirant le billet n'est pas le Membre lui-même, cette personne devra présenter, lors de la remise de chaque billet et en plus de la Carte du membre (ou d'une copie de cette Carte), un justificatif ou une pièce d'identité du Membre et une attestation signée par ledit Membre, portant sa signature originale et autorisant ladite remise.

IV.1.5 La réservation pour un billet prime peut s'effectuer dans les 11 (onze) mois précédant la date de commencement du voyage, un quota de places et une classe spécifique de réservations sont prévus à cet effet. L'émission des billets prime devra se faire dans la semaine (7 jours ouvrables) qui suit la confirmation du dossier de réservation. La validité de ce billet prime est de 1 an à partir de la date de début du parcours ; au-delà il sera considéré comme périmé. La compagnie se réserve le droit d'établir des embargos suivant la destination et la période.

IV.1.6 Une demande de sur-classement avec utilisation de miles n'est applicable que pour tout billet d'avion payé et émis en tarif Moana ou Poerava Business, hors tarif promotionnel et selon le barème en vigueur au moment de la demande.

IV.1.7 Une prime complète correspondant à l'acquisition d'un billet prime, d'un sur-classement ou autres prestations peut être offerte par un membre à un autre membre. Lorsque le membre est mineur (moins de 18 ans) les miles cumulés ne pourront être utilisés que pour une prime en sa faveur et ne pourront en aucun cas être attribués à un autre adhérent.

IV.1.8 Une fois que le billet prime ou le bon de sur-classement a été émis, les modifications de date ou de classe de service seront autorisées dans la limite des disponibilités sur les vols d'Air Tahiti Nui. Toutefois, toute demande de modification sera automatiquement facturée par le Club Tiare selon les frais en vigueur.

IV.1.9 En cas de non présentation (no-show) au départ, aucun remboursement de miles ne pourra être demandé et votre vol retour sera automatiquement annulé. Le billet prime sera donc définitivement perdu.

IV.1.11 Un billet prime s'entend comme un aller-retour ou un voyage dont les points de départ et d'arrivée sont différents, en tout état de cause un billet prime comprend obligatoirement un minimum de 2 segments. Le montant des miles par segment sera débité selon barème. Un billet prime Papeete/Los Angeles/Paris (et vice versa) en aller simple s'entend comme deux segments et sera débité comme tel selon barème de chaque segment.

IV.1.12 Un billet prime ne peut pas être utilisé pour un transport sur civière ou un siège bébé.

Tous les vols Air Tahiti Nui seront soumis aux conditions de transport d'Air Tahiti Nui. La violation de ces conditions de transport ou de tous partenaires Aériens ou des conditions générales des Partenaires Non-Aériens, la violation grave des Conditions Générales, l'utilisation abusive du Programme - notamment le non-respect des politiques et procédures du programme -, la vente ou le troc de Primes ou de billets, et toute fausse déclaration de faits relativement aux présentes, tout comportement répréhensible - notamment tout comportement fâcheux ou malveillant à l'égard de tout employé d'Air Tahiti Nui ou de ses Partenaires, tout comportement indiscipliné à bord ou dans les salons, ou tout refus de suivre les instructions d'un employé -, pourront entraîner l'annulation du compte de l'adhérent et l'exclusion consécutive du Programme, la confiscation de la totalité des miles accumulés et l'annulation des Primes antérieurement émises mais non utilisées.

IV.1.13 Le bénéficiaire d'une prime est co-responsable du règlement de toutes taxes, impôts applicables à cette prime octroyée, avec l'adhérent.

IV.2) Les primes de Partenaires non aériens

IV.2.1 Toute demande de prime à valoir auprès d'un Partenaire non aérien doit être exclusivement adressée au Service Club Tiare au moyen de la demande de prime à retirer à l'agence Air Tahiti Nui, en précisant le ou les bénéficiaire(s). Le certificat de la prime, quelque soit le bénéficiaire sera automatiquement adressé à l'Adhérent.

IV.2.2 La réservation est obligatoire, et devra être effectuée auprès du Partenaire concerné, avant la demande d'émission du certificat, en précisant qu'il s'agit d'une prime Club Tiare.

IV.2.3 Tout bénéficiaire d'une prime doit remplir les conditions légales pour l'utilisation de la prestation envisagée (âge, permis de conduire...), ainsi que de respecter les conditions propres à chaque Partenaire.

IV.3) Limitation de responsabilité du Club Tiare.

IV.3.1 Les primes offertes sur Air Tahiti Nui et les Partenaires du Club Tiare sont valables dans la limite des périodes et places disponibles. Il se peut qu'à certaines dates aucune chambre, voiture, ou place d'avion, ou toute autre prestation offerte, ne soit disponible ("black-out"). Le Club Tiare décline toute responsabilité en cas d'indisponibilité ou d'impossibilité de réservation.

IV.3.2 Le Club Tiare et ses Partenaires se réservent le droit d'interdire ou de limiter la possibilité de bénéficier d'une prime, pendant des périodes spécifiques.

IV.3.3 Toutes utilisations d'une prime d'un Partenaire du Club Tiare restent soumises aux conditions d'utilisation du Partenaire propres à celui-ci.

IV.3.4 Le Club Tiare se réserve le droit d'annuler la participation de tout Partenaire à son programme.

IV.3.5 L'Adhérent est seul responsable de l'utilisation des primes, qu'elles soient utilisées par lui ou un autre adhérent ou bénéficiaire.

IV.3.6 Les miles accumulés par l'Adhérent et les primes émises ne sont pas sa propriété.

IV.3.7 L'adhérent devra informer le Club Tiare de toute perte et/ou vol de sa carte par écrit. De même, l'adhérent devra informer le Club Tiare pour tout changement d'adresse.

IV.3.8 En cas de décès d'un adhérent, le Club Tiare annulera automatiquement sa carte et procédera à la clôture de son compte et la résiliation des miles.

IV.3.9 Les primes aériennes sont soumises aux conditions générales de transport en vigueur. Le Club Tiare se réserve le droit d'exclure du programme Club Tiare tout Adhérent qui aurait fait un usage abusif des privilèges qui lui étaient impartis en vertu du programme, aurait fait de fausses déclarations, aurait utilisé frauduleusement des titres de transport Air Tahiti Nui, ou qui ne respecterait pas les conditions générales.

IV.3.10 Les législations de certains pays sont susceptibles d'imposer des restrictions quant aux conditions d'application et/ou de participation au programme Club Tiare. Pour être en conformité avec ces législations, le Club Tiare sera en droit d'appliquer immédiatement les nouvelles instructions légales et de modifier son programme en conséquence, et ce, sans préavis.

V- Divers

V.1- Air Tahiti Nui et ses Partenaires aériens déclinent toute responsabilité quant aux dommages causés, lors de l'utilisation d'une prime, à l'exclusion des dommages survenus lors du transport pour lesquels la responsabilité du transporteur s'applique en vertu des conventions internationales. Le Club Tiare ne pourra être tenu responsable des dommages, de quelque nature qu'ils soient, causés lors de l'exécution des prestations par ses Partenaires.

V.2- Le Club Tiare se réserve le droit de modifier à tout moment, sans préavis le présent programme : règlement, conditions de participation, barème d'acquisition et utilisation des miles, durée de validité des miles, dans le cadre des textes en vigueur.

V.3- Le Club Tiare se réserve le droit d'annuler ce programme avec préavis de 3 mois adressé à l'adhérent.

V.4- L'Adhérent est en droit de ne plus participer au programme Club Tiare. Il devra alors le notifier par écrit au Club Tiare et restituer sa Carte. Les miles accumulés seront perdus.

V.5- Les réponses des Adhérents aux questions relatives à l'adhésion sont facultatives, elles permettent toutefois au programme Club Tiare d'offrir un service plus performant. Les données relatives au déplacement seront conservées au minimum pendant la durée de validité des miles. Ces données seront, sauf opposition de l'Adhérent, conservées pendant deux années supplémentaires afin que l'Adhérent puisse être informé des nouveautés Club Tiare.

Les données personnelles relatives à la participation des adhérents au Programme seront traitées et utilisées aux fins de permettre la mise en œuvre du Programme, conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978 « Loi dite Foyer, relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés ». Air Tahiti Nui a déclaré à la Commission Nationale Informatique et Libertés - CNIL le traitement des dites données personnelles.

Les données personnelles seront utilisées et échangées par Air Tahiti Nui et les Partenaires pour le bon fonctionnement du Programme. De plus, afin de permettre à Air Tahiti Nui, ou aux Partenaires de proposer des produits et des services, ainsi qu'à des fins de marketing direct ou de communication, les informations concernant l'adhérent ainsi que sa participation au Programme, pourront être échangées en toute confidentialité entre Air Tahiti Nui et les Partenaires, pour leur usage exclusif. Si l'adhérent ne souhaite pas recevoir d'offres d'Air Tahiti Nui et/ou des Partenaires, ledit Adhérent pourra, dans certaines conditions, s'opposer au traitement de ses données à ces fins, en informant à tout moment et par écrit le Club Tiare.

En application de la loi 78-17, un droit d'accès et de rectification aux dites informations sera assuré.

V.6- En cas de divergence sur l'interprétation des Conditions générales du programme et de toute documentation Club Tiare provenant de la traduction dans une langue étrangère la version française, applicable en Polynésie Française, sera seule applicable pour l'exécution du présent contrat et les tribunaux de Papeete seront seuls compétents pour trancher tout différend concernant ce programme.

V.7- Les présentes Conditions générales prévalent sur tout texte antérieur. Chaque adhérent au programme confirme avoir lu et accepté les présentes conditions. Nous invitons chaque adhérent du programme Club Tiare à se tenir informé des diverses mises à jour sur notre site Web www.airtahitinui.com